

LA FORMATION DU PLURIEL EN EOTILE

KOUAME Yao Emmanuel
I.L.A, Université de Cocody
08 BP 887 Abj 08

Abstract

We show in this article, plural formation in éotilé. This language operates extensively this phenomenon, which is manifested by the prefix, suffix and affixation coupled with basic words. The segments of these basic words undergo, in general, in terms of phonological changes.

Keywords : plural, prefixation, suffixation, affixation, eotile.

Résumé

Nous montrons, dans cet article, la formation plurielle en éotilé. Cette langue exploite abondamment ce phénomène, qui se manifeste par la préfixation, la suffixation et l'affixation couplée aux mots de base. Les segments de ces mots de base subissent, en général, au plan phonologique des changements.

Mots clés : pluriel, préfixation, suffixation, affixation, éotilé.

0. INTRODUCTION

L'éotilé est une langue Kwa de Côte d'Ivoire. Au plan administratif, les Eotilés se localisent dans le Département d'Adiaké et dans la Sous-Préfecture de Grand Bassam. Dans le Département d'Adiaké, le canton est constitué d'un ensemble de onze villages situés sur les rives Est et Ouest de la lagune Aby. S'agissant de la Sous-Préfecture de Grand Bassam, on y retrouve dans les villages de Vitré I et de Vitré II. Les villages éotilés recensés lors de notre enquête : Abiaty, Adiaké, Akounougbe, Assomlan, Eplémlan, Etouéboué, Etouossika, M'Braty, Mélékoukro, Ngalwa et Vitré.

Notre objectif, dans le cadre de notre travail, est de faire la lumière sur les différents mécanismes de formation du pluriel en éotilé. La pluralité dans cette langue peut être obtenue par préfixation, par suffixation, par affixation couplée et par des cas irréguliers.

I. LA FORMATION DU PLURIEL PAR PREFIXATION

Soit les exemples ci-dessous en (1). Ces groupes d'exemples mettent en évidence les différents processus de formation du pluriel par préfixation :

(1)

a.

[bènan]	« frontière »	[`mbènan]	« frontières »
[sàpò]	« éponge »	[`msàpò]	« éponges »
[fúnàfé]	« fourmi rouge »	[`mfúnàfé]	« fourmis rouges »
[céljè]	« miroir »	[`ncéljè]	« miroirs »

b.

[èkàbò]	« dépense »	[`ɲkàbò]	« dépenses »
[ôswé]	« civette »	[`nôswé]	« civettes »
[èbjin]	« chaise »	[`nèbjin]	« chaises »
[òdjô]	« chant »	[gndjô]	« chants »

c.

[éBwàní]	« moutons »	[m`mwàní]	[`mwaní]	« moutons »
[èjikǝ]	« poulet »	[`nníkǝ]	[`níkǝ]	« poulets »
[òBóù]	« viande »	[`mmàpù]	[`mòù]	« viandes »
[wàpù]	« enfant »	[`mmàpù]	[màpù]	« enfants »

Nous relevons que l'ensemble de ces noms forment leur pluriel par adjonction de la nasale syllabique, homorganique à la consonne initiale adjacente. Toutefois, ces groupes de nom se distinguent des uns des autres par leurs structures internes. Nous convenons ici de clarifier le processus de formation du pluriel pour chaque type de noms.

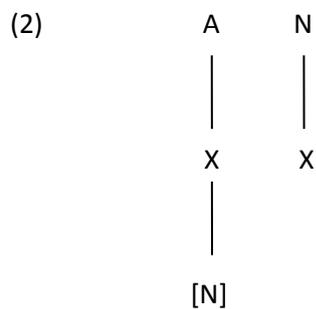
0.1. Les noms à consonnes initiale charmée

La formation du pluriel des à consonne initiale charmée obéit au principe d'adjonction de la nasale syllabique /N/ à la consonne adjacente. Cette consonne adjacente est toujours

charmée. En phonologie générative, les « consonnes charmées » désignent l'ensemble des consonnes qui comportent dans leurs matrices, un « opérateur de charme » qui désigne soit le ton bas [L⁻] soit le ton haut [H⁻]. Suivant cette définition, les consonnes suivantes seront analysées comme des consonnes comportant un opérateur de charme : [p, b, f, s, z, v, t, d, c, J, j, ʒ, k, kp, h,]. Ces consonnes sont illustrées à travers les exemples en (1a).

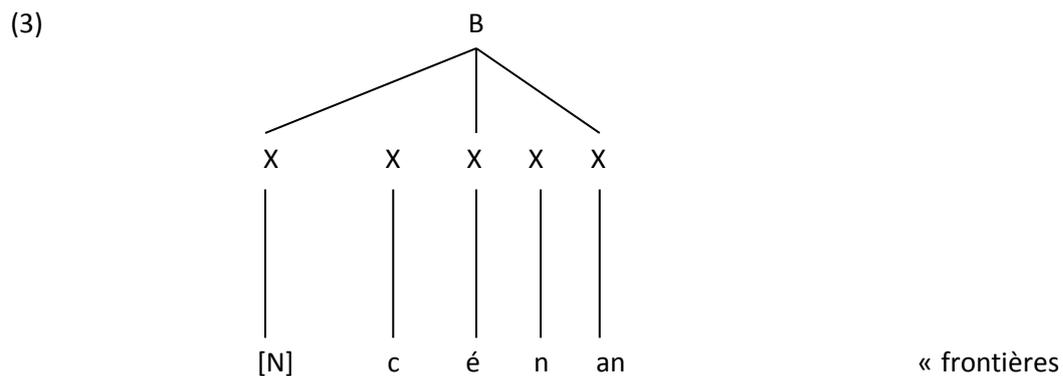
Ceci dit, nous voulons consacrer la suite de notre analyse à déceler le processus de formation du pluriel de ce type de noms par adjonction de la nasale syllabique /N/ à la consonne initiale /C/ charmée.

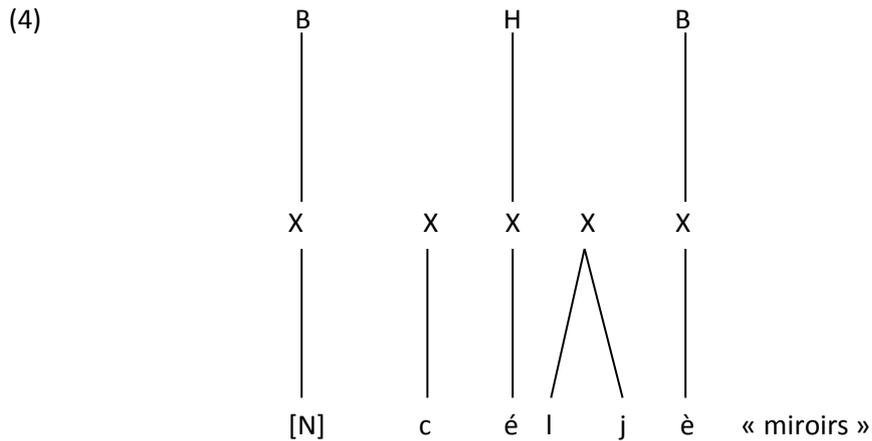
Mel (1994) définit la nasale syllabique comme une attaque nasale suivie d'un noyau vide. Il la représente de façon suivante :



Nous allons appliquer cette configuration en (2) au groupe d'exemples en (1a) pour comprendre le mécanisme de formation du pluriel.

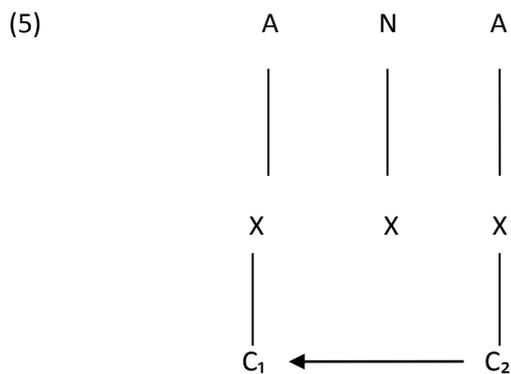
Pour ce faire, il importe de nous appuyer sur les mots *m`bènà* « frontières » et *ncéljé* « miroirs » extraits de (1a) dont nous nous proposons de représenter les structures sous-jacentes ci-dessous en (3) et (4) :



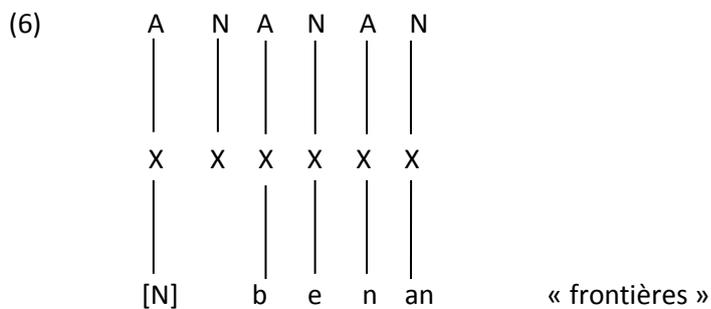


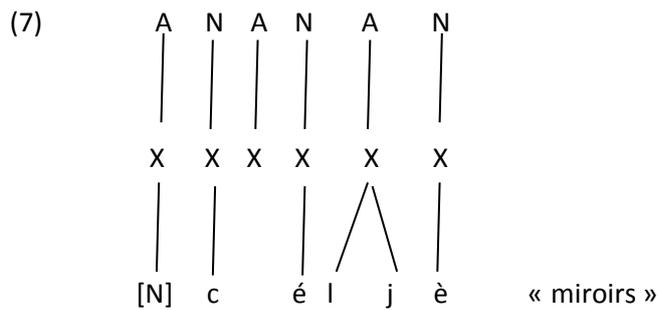
Au-delà de ces représentations en (3) et (4) nous voulons connaître le mécanisme par lequel l'on arrive à formaliser les nasales [m] et [n] reconnues comme les marques du pluriel.

Pour répondre à cette question, nous nous appuyerons sur l'hypothèse de Mel qui stipule que «les séquences homorganiques [nasale + consonne] sont soumises à un gouvernement interconstitutionnel précisément au niveau des attaques appartenant à des syllabes adjacentes.» La représentation qui en découle est celle proposée ci-dessous en (5) :

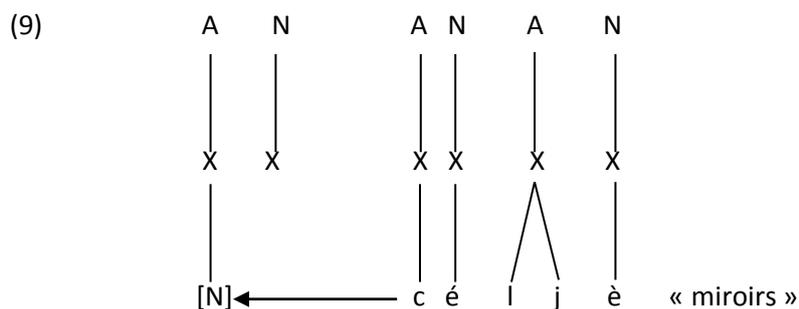
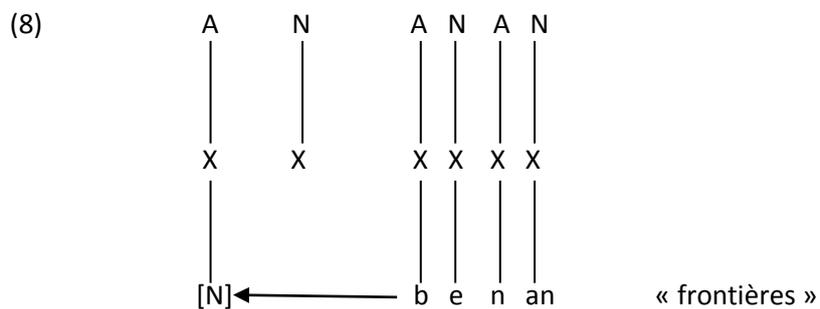


Dans la configuration que voilà, la position C₂ QUI représente une consonne charmée exerce sa contrainte sur la position C₁ (la nasale syllabique) en exigeant qu'elle lui soit phonétiquement homorganique. Le processus pour la dérivation des nasales bilabiales [m] palatale [n] se fera respectivement de la façon suivante en (6) et (7) :

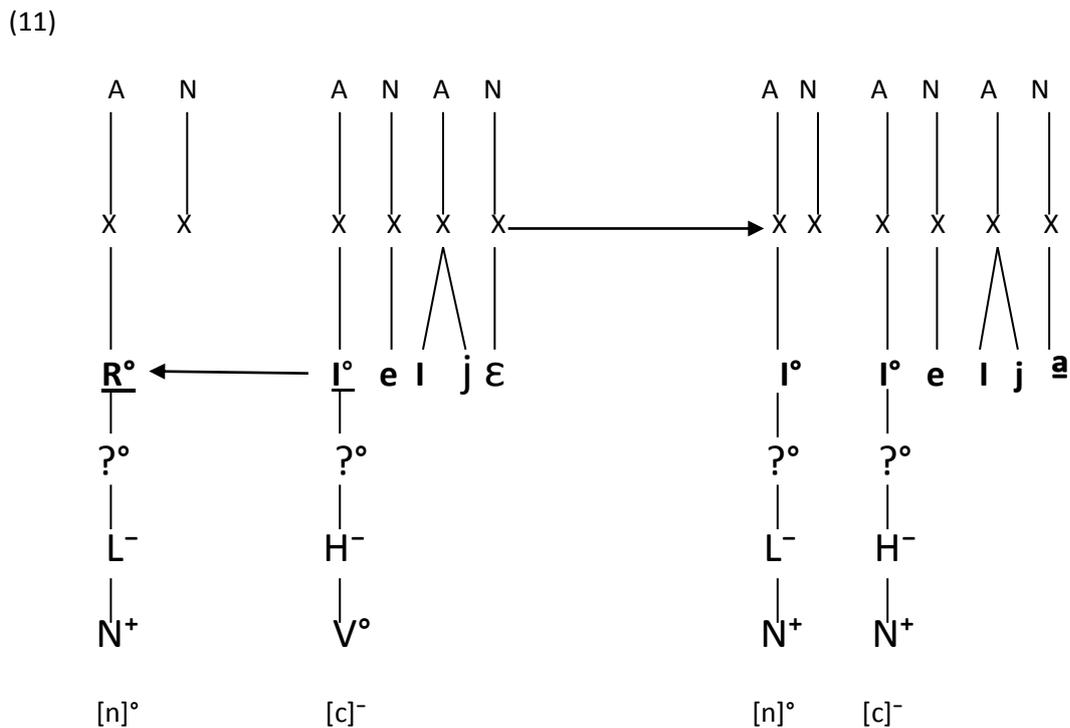
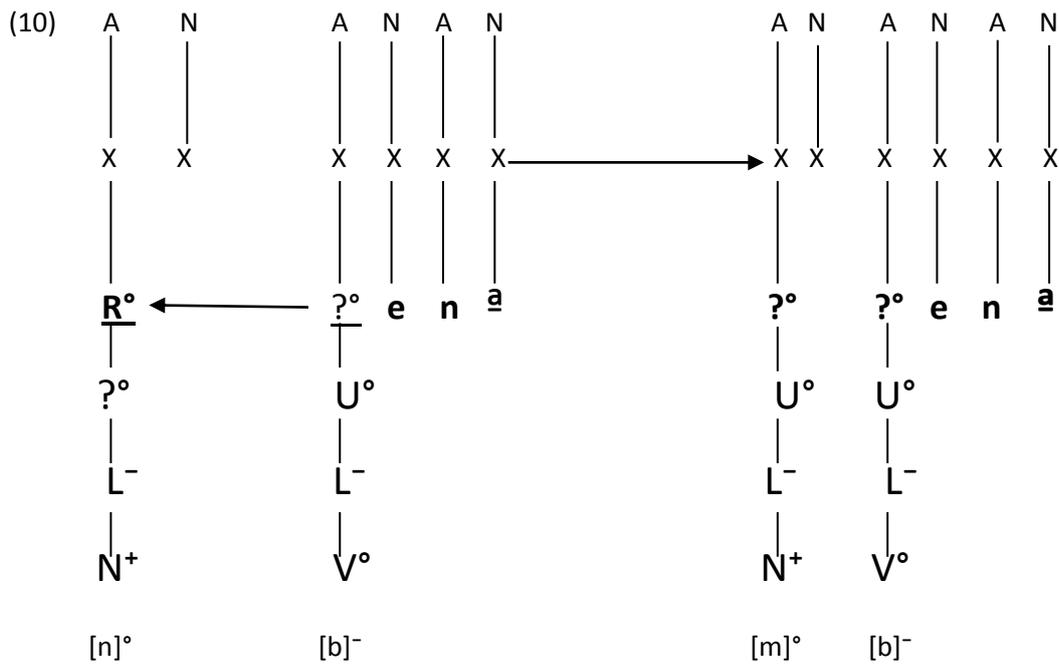




A partir de ces représentations en (6) et en (7), les consonnes [b] et [c] qui sont en position C₂ exerceront leur gouvernement sur [N] de manière à ne pas permettre au noyau vide d'être segmentalement accessible :



En remplaçant les consonnes [b] et [c] par les éléments de leur matrice et si nous admettons qu'en structure sous-jacente, la nasale [N] a les traits de [n], alors la dérivation des nasales bilabiale [m] et palatale [ɲ] sous le gouvernement de [b] et [c] se fera comme ci-dessous indiqué dans les représentations (10) et (11) :



1.2. Les noms à voyelle initiale suivie de consonne charmée.

A l'instar du pluriel des à consonne initiale charmée, le pluriel des noms à voyelle initiale est également construit par adjonction de la nasale syllabique /N/ au nom qui reçoit la marque du pluriel. Les exemples suivants (cf 1b) illustrent ces propos :

(12)

[èkàbò] « dépense »

[`ηkàbò] « dépenses »

[ôswé] « civette »

[`nôswé] « civettes »

[èbjin] « chaise »

[`nèbjin] « chaises »

De l'observation de (12), il ressort que dans le processus de formation du pluriel, les noms perdent la voyelle initiale au profit de la voyelle nasale syllabique qui s'homorganise avec la consonne adjacente. Cette observation nous incite à comprendre le phénomène par lequel la voyelle initiale s'amuit pour permettre à la nasale syllabique /N/ de d'être adjacente à la consonne.

Pour étayer notre propos, nous allons faire allusion aux mots [èkàbò, `nkàbò] « dépenses » et

[ôswé, `nôswé] « civettes » illustrés en (12).

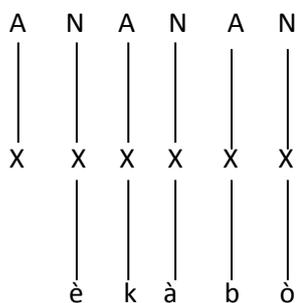
Nous faisons l'hypothèse que ces mots à voyelle initiale ont une position attaque vide comme en (13).

(13)

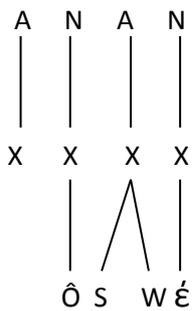


Cette représentation nous permet de donner les structures sous-jacentes de [èkàbò] et de [ôswé] de la façon suivante :

(14)

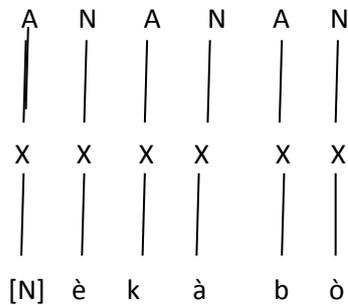


(15)

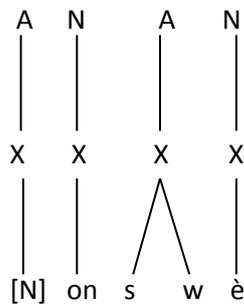


En adjoignant la nasale syllabique, marque du pluriel, nous devrions à priori avoir les représentations que voici :

(16)



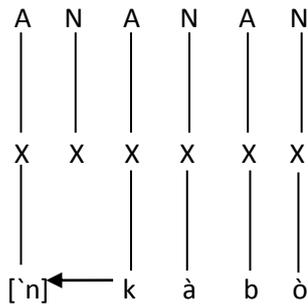
(17)



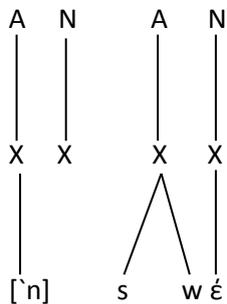
Ces représentation ci-dessus indiquées en (16) et (17) ne sont pas celles qui sont attestées dans la langue. Les formes attestées sont [ɲkàbò] et [ɲôswé] .

En réalité, dans le cas d'un gouvernement interconstitutionnel, il est fait obligation à la position C₂ c'est-à-dire [k] et [s] d'imposer à la nasale /N/, un gouvernement qui soit assez fort de façon à rendre la position nucléaire intermédiaire invisible. Ce qui permet au noyau de se dissocier de sa position squelettale ; lui permettant ainsi d'être vide comme illustré ci-dessous en (18) et (19).

(18)



(19)



Les configurations en (18) et (19) sont licites parce que acceptées par les locuteurs d'éotilé. En réalité, l'élision vocalique est provoquée par la manifestation de la nasale syllabique, admise comme marque du pluriel. Cette nasale syllabique, emprunte à la consonne adjacente son élément tête c'est-à-dire le lieu d'articulation.

1.3. Les noms à voyelle initiale suivie de consonne non charmée.

La formation du pluriel des noms à voyelle initiale suivie de consonne non charmée est identique à celle des noms ci-dessus mentionnés. En effet, l'on obtient le pluriel par la nasale syllabique /N/ qui reçoit la marque du pluriel. Le résultat de cette adjonction est celui attesté plus haut dans les exemples en (1c) repris ici:

(20)

[ɛʙwàní] « moutons »

[m`mwàní] = [ˈmwaní] = « moutons »

[èjikǒ] « poulet »

[ˈnníkǒ] = [ˈníkǒ] « poulets »

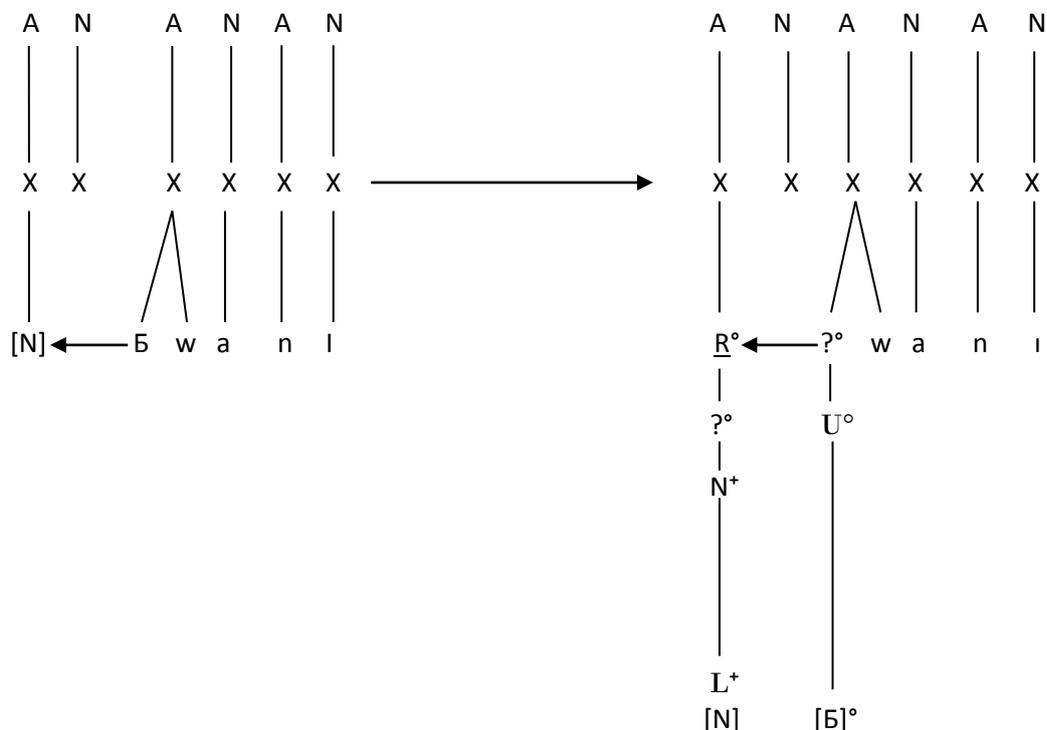
Dans les exemples que voilà, le processus de formation du pluriel respecte la règle d'adjonction de la nasale syllabique /N/ au mot. Cette adjonction engendre une suite de phénomènes phonologiques que nous convenons d'expliquer dans le cadre d'une analyse.

Selon la théorie autosegmentale, les segments sans charme comme les sonantes (semi-voyelles, glides, ingressives, nasales) sont incapables d'exercer un gouvernement entre les segments sans charme. Cette clause stipule qu'un segment sans charme peut gouverner un autre segment sans charme à condition que le segment gouverneur soit élémentairement plus complexe que le segment gouverné.

Concrètement, comment arrive-t-on à dériver les formes plurielles [m̀mwàní] ou [̀mwani] « moutons » de la forme du mot [éḂwàní] « mouton » ?

Dans la première approche de la formation du pluriel, la langue fait obligation à la consonne C₂ (la sonante) d'exercer sur la nasale /N/, un gouvernement qui soit assez fort pour annihiler la position nucléaire intermédiaire (cf.(19) et (20)). En se retrouvant dans la position de C₂, la sonante est en principe dans une position de gouverneur. De ce fait, elle est obligée de céder à la nasale qui est dans une position adjacente, son élément tête. Ce que nous illustrons par la représentation en (22) étant entendu que /N/ a les traits de [n] :

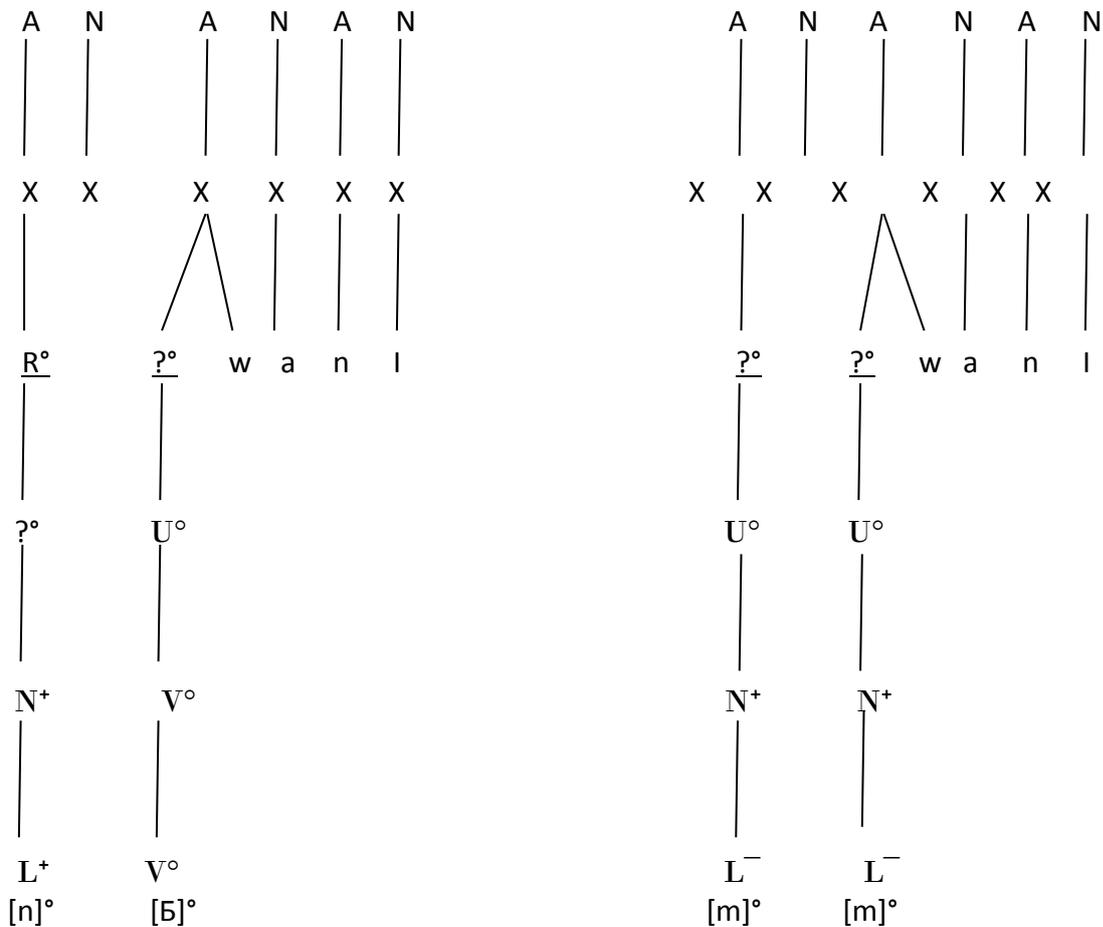
(21)



De fait, la sonante [Ḃ]° est élémentairement moins complexe que la nasale [n]°, elle cède certes son élément tête à la nasale lui permettant de lui être phonétiquement

homorganique, mais en réalité (l'ingressive) elle est incapable de gouverner la nasale au motif qu'elle est moins complexe que cette dernière. Pour être doté des pleins pouvoirs de gouverneur, l'ingressive est obligée de faire un « arrangement de circonstance » avec la nasale. Dans cet arrangement, l'ingressive [ɛ]° cède comme nous l'avons dit, à la nasale [m] son élément tête et emprunte à cette dernière les éléments [L]⁻ et [N]⁺. Le résultat est celui présenté en (22) :

(22)



La configuration ci-dessus met en évidence le phénomène de la gémination nasale. Dans ce cas de figure, la langue au nom du principe de l'économie linguistique choisit dans la plupart des cas de supprimer la position nasale C₂ au profit de C₁. Toutefois, nous rappelons que certains mots dérogent à cette règle d'amuissement.

II. LA FORMATION DU PLURIEL PAR SUFFIXATION

En éotilé, la formation du pluriel par suffixation se réalise soit par adjonction à la base nominale du morphème [pú] soit par morphème [mú]. Ces deux morphèmes n'ont pas le même statut.

2.1. Le suffixe [pú]

En 2otilé, il y a une catégorie de mots qui s'appuie sur la morphème n1, (traduisible en français par « celui ou ceux ») pour faire la différence entre le singulier et le pluriel. Dans le fonctionnement, ces morphèmes définis comme des suffixes se fixent à la base nominale. Ainsi les mots qui reçoivent le suffixe n1 portent le trait [+singulier], alors que ceux qui reçoivent [pu] sont identifiés comme le trait [+pluriel]. De toute évidence, ce procédé de formation de pluriel concerne uniquement la classe des mots ayant le trait [+humain]. Ceci dit, les suffixes [ni et pu] désignent :

_ Soit l'activité ou la profession :

(23) a.

[ńzrání]	« militaire »	[ńzrápú]	« militaires »
[òsùàwàní]	« maçon »	[òsùàwàpú]	« maçons »
[òsūfôní]	« pêcheur »	[òsūfôpú]	« pêcheurs »

_ Soit l'état :

b.

[òtùgbēní]	« malade »	[òtùgbēpú]	« malades »
[kòkòbàní]	« lépreux »	[kòkòbàpú]	« lépreux »
[ènìzìzíní]	« mal voyant »	[ènìzìzípú]	« mal voyants »

_ Soit l'appartenance à un groupe ethnique donné :

c.

[incrèní]	« Ebríé » (singulier)	[incrinpú]	« Ebríé » (pluriel)
[òkrúní]	« Abouré » (singulier)	[òkrúpú]	« Abouré » (pluriel)
[èḡíní]	« Agni » (singulier)	[èḡípú]	« Agni » (plurie)

Nous venons de relever à travers la série d'exemples en (24) que le couple de suffixe (ní et pú) sert à marquer le nombre des noms ayant le trait [+humain].

Par ailleurs, nous faisons que tous les noms [+humain] ne s'appuient pas sur cette opposition (ní et pú) pour distinguer le singulier du pluriel.

Ainsi certains noms s'approprient le suffixe (pú) pour marquer non pas le pluriel mais le singulier. Nous postulons que ce deuxième morphème (pú) n'est pas celui qui marque le pluriel. Ce sont donc des homophones qui jouent chacun, un rôle bien défini, dans la langue.

La liste de noms ci-dessous atteste nos propos.

(24)

[òsùkèpú]	« riche » (Nom)	[òsùkèpú]	« riches » (Nom)
[àbūkèpú]	« méchant » (Nom)	[àbūkèpú]	« méchants » (Nom)
[ḡwlôpú]	« sage » (Nom)	[ḡwlôpú]	« sage » (Nom)
[àhjinpú]	« ingrat » (Nom)	[ḡhjinpú]	« ingrats » (Nom)

2.2. Le suffixe [mú]

En Eotilé, le suffixe (mú) a la possibilité d'accompagner l'ensemble de tous les mots qui composent le lexique. Et ce, indépendamment des autres procédés de formation du pluriel (par préfixation ou par suffixation). Nous postulons que le suffixe (mú) avec un ton haut [] intrinsèque est la marque du défini-pluriel.

En d'autres termes, la position de (mú) à un mot, atteste que ce mot est à la fois défini du point de vue de la détermination et pluriel, du point de vue du nombre. La langue est contrainte de recourir à (mú) pour formaliser à la fois, le pluriel et le défini des noms. Nous illustrons nos propos par les exemples en (25).

(25)

[èkàbò] « dépense »	[`ηkàbò] « dépenses »	[`ηkàbò mú] « les dépenses »
[ôswé] « civette »	[`nôswé] « civettes »	[`nôswé mú] « les civettes »
[pèpè] « éventail »	[`mpèpè] « éventails »	[`mpèpè mú] « les éventails »
[òsùkèpú] « riche »	[òsùkèpú] « riches »	[òsùkèpú mú] « les riches »
[àbūkèpú] « méchant »	[àbūkèpú] « méchants »	[àbūkèpú mú] « les méchants »

Les exemples ci-dessus montrent réellement que le suffixe (mú) peut postposer à tous les noms au pluriel pour leur attribuer le trait [+défini] quel que soit le procédé de pluralisation en vigueur.

Remarquons, par ailleurs, que certains mots restent invariables quand ils reçoivent la marque du pluriel.

Nous admettons qu'à l'instar de toutes les langues naturelles, l'éotilé a dans son lexique, une série de noms invariables qui font partir de ses propriétés. Pour ces noms, la pluralisation se fait uniquement par postposition du morphème (mú) à la forme singulière. Les exemples ci-après renforcent nos propos :

(26)

[injin] « boa »	[injinmú] « les boa »
[sùkrû] « école »	[sùkrûmú] « les écoles »
[dàsēní] « marmite »	[dàsēnímú] « les marmites »

III. LA FORMATION DU PLURIEL PAR ADJONCTION DU MORPHÈME COUPLE [N.....PU]

La caractéristique de cette construction repose en (I) et en (II), en l'occurrence le pluriel par préfixation et par suffixation. En tenant compte de ces deux modèles, le morphème couplé procède dans un premier temps par la préfixation de la nasale /N/ qui s'agrège au radical nominal puis s'homorganise à la séquence en fonction des consonnes adjacentes. Cette nasale, comme on l'a signifié en (1.1) se réalise [m], [n] [ŋ] et [ŋ] en fonction du lieu d'articulation de la consonne en position de C₂. En deuxième instance, le suffixe [pu] vient à son tour se postposer au nom portant déjà la marque du pluriel. On se rend compte que dans cette construction, le processus a lieu par l'entremise de la nasale /N/ à la base nominale. Le suffixe [pu] ne vient que pour appuyer la forme plurielle déjà constituée. Les exemples suivants illustrent ce modèle de formation du pluriel.

(27)

[òtùgbēní]	[`ntùgbēpú]	* [òtugbēpú]	* [`ntùgbē]	« malade »
[Kǎní]	[`rǎkǎpú]	* [kǎpú]	* [rǎkǎ]	« esclave »
[òblôní]	[`mblôpú]	* [òblôpú]	* [`mblô]	« paysan »

Dans ces exemples, la formation du pluriel par suffixation procède par phase. Elle rejoint successivement le préfixe et le suffixe à la base de mot devant recevoir une marque de nombre. En pareil cas, les éléments considérés comme affixaux sont indissociables.

Il est par exemple impossible avec [`ntùgbēpú] d'avoir

* [`ntùgbē] ou * [òtugbēpú]. La forme licite demeure [`ntùgbēpú]

IV. CAS IRRÉGULIERS DE FORMATION DU PLURIEL

Outre les mécanismes de construction étudiés dans les chapitres antérieurs, l'étoilé fait usage de d'autres procédés de formation du pluriel qui sont sous-tendus par un mécanisme de création très complexe. Ces règles de pluralisation pour la plupart, les noms composés. Ceux-ci présentent trois cas de figure très répandus dans la langue :

1. Dans les termes juxtaposés, chaque constituant s'accorde en nombre.

En effet, dans ces constructions, les éléments mis en relation prennent chacun, la marque du pluriel. Les exemples que voici attestent nos propos :

(28)

[εβwàní - mjin] « belier » [ˈmmwàní] « beliers »
/ mouton/mâle/ /mouton+PL./bois+PL/

[òlōgò – dwò] « cocotier » [ˈnnōgò - ˈnnōwò] « cocotier »
/noix de coco/bois/ /noix de coco+PL./bois+PL/

[èjīkò – mjin] « coq » [íjīkò - ˈmmjin] « coqs »
/poulet/mâle/ /poulet+PL./mâle+PL/

[òwūmí – wàpú] « orphelin » [íjūmí - ˈmmàpù] « orphelins »
/defunt/enfant/ /poulet+PL./enfant+PL/

[èbè – dwô] « cocotier » [mmè - ˈnnwô] « palmiers »
/graine de palme/bois/ /grainede palme+PL/bois+PL/

Dans les exemples en (28), chacun des termes en présence obéît au procédé de formation du pluriel à partir de la nasale syllabique (marque du pluriel) comme nous l'avons montré plus loin en 3.1.

2. Outre ce procédé de formation du pluriel des noms composés, nous pouvons citer un autre procédé dans lequel l'accord en nombre se manifeste sur le premier terme du composé, comme le montrent les exemples ci-dessous. À la suite des exemples, nous pouvons observer que le procédé de pluralisation porte uniquement sur les modifieurs :

(29)

[èsà – blà] « belle-mère » [ˈnsà – blà] « belle-mère »

[ènà – blà] « belle-mère » [ˈnnà – blà] « grande-mère »

correspondant singulier se réalise [nɪ], par préfixation de la nasale syllabique /N/ avec le même correspondant singulier :

(31)

[nɪgbēní] « doyen » [ˈnnɪgbé] « doyens »

[ɛlɛfēní] « adolescent » [ˈmmlɛfé] « adolescents »

Dans les exemples en (31), le marqueur du pluriel (pu), ayant pour correspondant singulier [ní] est absent. Il disparaît au profit de la nasale syllabique qui à l’instar des noms en (l) joue le rôle de marqueur du pluriel.

CONCLUSION

L’accent est mis, dans le travail, sur la formation plurielle des noms. À ce niveau, notre analyse per, et de relever plusieurs phénomènes qui interviennent dans le cadre de cette formation. Ces phénomènes sont entre autre, la nasale syllabique, la gémination etc.

À cette liste s’ajoutent les morphèmes (pú) et (mú) qui permettent démarquer la différence entre le pluriel et le singulier.

BIBLIOGRAPHIE

ABOUSSOU, B. (1995), « Esquisse de la morphologie nominale du gbawali », Rapport de DEA. Université d’Abidjan

CALBERY, M. (2002) « Les suffixes de dérivation verbale du finnois et leurs équivalents français : Approches en traitement automatique des langues », 6^e colloque contrastif français –finnois : Helsinki

CONSEIBO, A. (1996), « Les classes nominales en nyarafolo : langue Gur de Côte d’Ivoire (Parler de Nambonkaha, S/P de Ferké) ». Rapport de DEA, Univ. d’Abidjan

IKORO S. (1996) “The Kana language”, Ph D dissertation, Research School CNWS, Leiden

KAKOU, F.A. (2001) « Esquisse phonologique de l'éotilé, Parler de vitré », Mémoire de maîtrise, Univ. De Cocody- Abidjan

—————. (2002) Le groupe nominal de l'éotilé, Parler de Vitré, Rapport de DEA, Univ. De Cocody- Abidjan

MEL, G.B. (1994) Le móbù mř (langue aïzi d'Abra S/P de Jacqueville), *Étude phonologique et grammaticale*, Tome 2, Thèse de Doctorat d'Etat ès-Lettres et Sciences Humaines Linguistique, Univ. D'Abidjan.

PERROT, C.H. (1988) " La renaissance de l'histoire éotilé dans les années 60" in *History in Africa*, vol.15, pp 457-466

RETORD, G. (1970), (1) " Le domaine linguistique éotilé " in *Bulletin de liaison du CURD* , Université d'Abidjan.